



ASSOCIATION AGRÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE COLOMBIER – FONTAINE

1 rue de la Libération – 25260 ETOUVANS – Tél. 03.81.93.63.40

Compte-rendu de réunion du 26 Novembre 2017

Les membres du Comité de l'AAPPMA de Colombier-Fontaine :

S. BATAILLARD, P. BIENMULLER, J. BÉGUÉ, A. CHOIGNARD, JP. CORVEC, G. DACOSTA,
D. KUDELKA, J. POULETTE, Y. TOCHOT, JL. VAUTHERIN, J. VALET.

Absents excusés: M. DANG-HA, J. BARON, C. BRUCHON, D. LUTTENAUER, JL NAVIET,
B. PERROTTEY.

Absents : A. GALLIOT, C. CURIE, R. MONNIER, E. MONNIER, L. FRANEL, F. SYLVANT.

ORDRE DU JOUR :

1. Le mot du Président,
2. Évolution des permis de pêche 2017,
3. Tarif des cartes de pêche 2018,
4. Dépositaire carte de pêche, vente de carte et rétribution,
5. Résultats chiffrés salon des Vins et de la Gastronomie, réunion de synthèse,
6. Fonctionnement des commissions, validation commission « Étang de Beutal », fréquentation de l'étang,
7. Recrutement / démission au sein du Comité
8. Date de la prochaine Assemblée Générale de l'AAPPMA,
9. Contrôles « Gardes Pêche Particuliers »,
10. Point sur l'alevinage 2017,
11. Questions diverses.

1. Le Mot du Président

Le Président Yves TOCHOT accueille tous les membres du comité présents et les remercie de leur présence à cette réunion.

Il déplore l'absence de certains jeunes membres du comité et des membres de l'ancien comité « Beutal » hormis ceux qui se sont excusés ; une bonne partie de la réunion était axée sur la gestion de l'étang et la création d'une commission.

2. Évolution des permis de pêche 2017 :

À noter une très nette progression des permis de permis de pêche en cette année 2017 en particulier sur les cartes « Interfédérale et Majeure » mais aussi sur les cartes « Découverte – de 12 ans » où le nombre a quasiment doublé. (Voir tableau ci-dessous).

Cette augmentation spectaculaire est sans nul doute due au dynamisme de l'équipe de dirigeants et aux formations délivrées aux jeunes élèves dans les écoles en 2015 et 2016.

Tableau de bord à la date du 26/11/2016

Produit	Saison 2016	Saison 2017	Evolution au 26/11/2016 / 26/11/2017	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte interfédérale Personne majeure URNE (Union Réciproitaire du Nord-Est)	14	17	+3	+21.43%
Carte Personne majeure	95	106	+11	+11.58%
Carte Découverte Femme	9	9	0	0%
Carte Personne mineure	13	12	-1	-7.69%
Carte Découverte -12 ans	22	49	+27	+122.73%
Carte Hebdomadaire	3		-3	---
Carte Journalière	23	32	+9	+39.13%
Total Cartes de Pêche	179	225	+46	+25.7%
Option Union Réciproitaire du Nord- Est	1		-1	---
Autres options	10	11	+1	+10%
Total cartes de pêche + options	190	236	+46	+24.21%

3. Tarif des cartes de pêche 2018

La Fédération de pêche du Doubs vient de nous communiquer le nouveau tarif des cartes de pêche année 2018, ci-dessous le tableau correspondant.

AAPPMA RECIPROITAIRES DU DOUBS TARIF DES CARTES ANNEE 2018					
ARC et SENANS – AUDINCOURT – AVILLEY – BAUME les DAMES* – BESANCON AMICALE – BESANCON CONCORDE – BYANS/DOUBS – CLERVAL – COLOMBIER-FONTAINE – CUSSEY L'OGNON – DELUZ/LAISSEY – EMAGNY – FESCHES le CHATEL – FRASNE – HYEVE PAROISSE – JALLERANGE – L'ISLE S/DOUBS – MONCEY – MONTBELIARD – NOMMAY/DAMBENOIS – RIGNEY – ROCHE LEZ BEAUPRE – ROUGEMONT – SAINT VIT – SAUVAGNEY – VIEUX CHARMONT – VOUEAUCOURT.					
Types de cartes	CPMA	FDAAPPMA	Cotisation Réciprocité	Prix des cartes	
				Avec CPMA	Sans CPMA
Interfédérale URNE	-	-	-	96.00 €	
Personne Majeure	34.20 €	19.20 €	19.60 €	73.00 €	38.80 €
Découverte Femmes	12.70 €	9.00 €	11.30 €	33.00 €	
Personne Mineure	2.20 €	2.00 €	15.80 €	20.00 €	17.80 €
Découverte – de 12 ans	0.50 €	1.00 €	4.50 €	6.00 €	5.50 €
Hebdomadaire	12.30 €	7.00 €	12.70 €	32.00 €	19.70 €
Journalière	3.20 €	1.00 €	5.80 €	10.00 €	6.80 €

RAPPEL : Chaque type de CPMA ne s'acquitte qu'une seule fois durant sa période de validité. Un pêcheur possédant déjà une carte (AAPPMA non réciproitaire, du Doubs ou d'un autre département) avec une CPMA valide pour la période considérée devra acquitter une carte sans CPMA.

Carte INTERFEDERALE URNE / Valable de 1^{er} janvier au 31 décembre (carte annuelle)
 Personne de plus de 18 ans/ Accès aux AAPPMA réciproitaires du Doubs, de l'URNE, de l'EHO et du CHI
Carte PERSONNE MAJEURE / Valable de 1^{er} janvier au 31 décembre (carte annuelle)
 Personne de plus de 18 ans/ Accès aux AAPPMA réciproitaires du Doubs
Carte DECOUVERTE FEMME / Valable de 1^{er} janvier au 31 décembre (carte annuelle)
 Femme de plus de 18 ans/ Accès à toutes les AAPPMA la délivrant en France (Attention : 1 seule canne !!)
Carte PERSONNE MINEURE / Valable de 1^{er} janvier au 31 décembre (carte annuelle)
 Enfants de moins de 18 ans ou ayant 18 ans dans l'année en cours / Accès aux AAPPMA réciproitaires du Doubs, de l'URNE, de l'EHO et du CHI
Carte DECOUVERTE / Valable de 1^{er} janvier au 31 décembre (carte annuelle) (Attention : 1 seule canne !!)
 Enfants de moins de 12 ans ou ayant 12 ans dans l'année en cours / Accès aux AAPPMA réciproitaires du Doubs, de l'URNE, de l'EHO et du CHI
Carte HEBDOMADAIRE / Valable pour une période de pêche de 7 jours consécutifs, du 1^{er} janvier au 31 décembre
 Accès aux AAPPMA réciproitaires du Doubs
Carte JOURNALIERE / Valable pour une durée d'une journée, du 1^{er} janvier au 31 décembre
 Accès aux AAPPMA réciproitaires du Doubs.

IL NE PEUT ETRE DELIVRE DE CPMA SANS ACQUITTEMENT DES COTISATIONS STATUTAIRES (FEDERATION, RECIPROITE)
LES PARTS FEDERATION ET RECIPROITE NE PEUVENT ETRE DISSOCIEES LES UNES DES AUTRES

TOUTES LES CATEGORIES DE CARTES ICI MENTIONNEES DONNENT LES MEMES DROITS A LEUR TITULAIRE : MODES DE PECHE (COUP, LANCER, ETC...), NOMBRE DE CANNES (4 LIGNES EN GENERAL), ETC... QUI DEPENDENT DE LA REGLEMENTATION LOCALE.

Vignette URNE : à 30 € - En complément d'une carte « Personne Majeure », donne à son titulaire les mêmes droits que la carte « Interfédérale URNE ». Uniquement disponible sur Internet.
Timbre CARTE DE NUIT à 20 € - Obligatoire pour la pratique de la pêche de la carpe de nuit pour les détenteurs d'une carte annuelle Majeure ou Interfédérale prise dans une AAPPMA réciproitaire du Doubs, ou d'un autre département bénéficiant de la réciprocité URNE. Les cartes annuelles Découverte Femme, Mineur, carte Découverte – de 12 ans ou les cartes Journalières et Hebdomadaires en sont exonérées.

* Attention AAPPMA non adhérente à l'URNE (ni à l'EHO, ni au CHI) – Ne vend que des cartes valables dans les AAPPMA de la réciprocité départementale du Doubs.

À noter une augmentation d'1 €uro sur les cartes « Urne », « Majeure », « Femmes » et « Mineure ». Les autres cartes restent au même prix qu'en 2017.

Concernant la carte « **Découverte Femme** » elle est Valable une année civile, Permet de pêcher l'intégralité des eaux réciprocitaires ou non réciprocitaires du Doubs ainsi que les eaux réciprocitaires de 91 autres départements (CHI -EHGO - URNE) - Tous modes de pêche autorisés - 1 seule ligne

Concernant la carte « **découverte – de 12 ans** » elle est valable une année civile - Permet de pêcher l'intégralité des eaux réciprocitaires ou non réciprocitaires du Doubs ainsi que les eaux réciprocitaires de 91 autres départements (CHI - EHGO - URNE) - Tous modes de pêche autorisés - 1 seule ligne.

Une avancée non négligeable pour les détenteurs de ces cartes de pêche.

4. Dépositaire carte de pêche, vente de cartes et rétribution

Notre dépositaire « Magasin EUREKA » de Colombier-Fontaine ayant souhaité arrêter la distribution de cartes de pêche, nous avons lancé des recherches auprès de plusieurs dépositaires possibles. Les dernières consultations s'avérant négatives, notre dépositaire actuel « Magasin EUREKA » a consenti à poursuivre la vente de carte en attendant que nous puissions trouver une solution.

Un grand merci à Madame PETREQUIN notre dépositaire qui a su, comme toujours, être à nos côtés dans les moments délicats et qui le moment venu n'hésitera pas à former comme il se doit un nouveau dépositaire.

J. BARON et A. CHOIGNARD membres du Comité auront la tâche de prospecter au niveau des commerçants de Colombier-Fontaine et autres afin de trouver un remplaçant à notre dépositaire actuel.

Comme chaque année la rétribution du dépositaire comme celle des gardes de pêche particuliers est étudiée en fonction des tâches de chacun.

Concernant le Dépositaire, le Comité de l'AAPPMA décide d'un commun de passer la rémunération par carte de pêche vendue de 1,13 € à 2 €, ceci à/c de l'année 2017.

Bilan des cartes vendues par notre dépositaire et par internet.

Dépositaire	Carte inter fédérale Personne majeure URNE (Union Réciprocaire du Nord-Est)		Carte Personne majeure		Carte promotionnelle Découverte Femme		Carte Personne mineure		Carte promotionnelle Découverte -12 ans		Carte Journalière 2017		Options		Total		Nb mails enr.
	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	
Droguerie EUREKA PETREQUIN	9 06.16%	855.00	72 49.32%	5116.40	4 02.74%	128.00	6 04.11%	114.00	29 19.86%	174.00	20 13.70%	200.00	6 04.11%	120.00	146	6707.40	8
Internaute	8 08.89%	760.00	34 37.78%	2448.00	5 05.56%	160.00	6 06.67%	114.00	20 22.22%	120.00	12 13.33%	120.00	5 05.56%	100.00	90	3822.00	68

Soit : 146 cartes vendues par « Droguerie Eureka Pétrequin » et 90 cartes vendues par « internet ».

5. Résultats chiffrés salon des Vins et de la Gastronomie, réunion de synthèse

Le bilan des « Dépenses / Recettes » du salon des Vins et de la Gastronomie organisé par l'AAPPMA de Colombier-fontaine les 11 et 12 novembre 2017 à la salle des fêtes de Colombier-Fontaine s'avère « Positif » dans tous les sens du terme.

Les visiteurs de ce salon tout comme les exposants et les membres du comité de l'AAPPMA sont pleinement satisfaits des résultats de ce salon.

Pour une première, nous ne pouvons que nous réjouir du résultat.

Il y a encore du « pain sur la planche » pour encore améliorer ce salon que nous comptons bien renouveler en 2018 si tout se passe bien.

Les idées foisonnent déjà et une réunion de synthèse aura lieu lors du repas annuel du Comité de l'AAPPMA mi-janvier 2018 où seront présentes compagne et épouse des membres du comité, qui ont su par leur savoir et leur exigences mener à bien les 220 repas servis lors de ce salon.

Le bilan chiffré est le suivant :

Recettes : 3 442,69€ / Dépenses : 2 205,38 € = soit un bénéfice net de **1 237,31 €**.

3

6. Fonctionnement des commissions, validation commission « Étang de Beutal », location de l'étang et fréquentation

Rappel des commissions en place :

COMMISSIONS AAPPMA COLOMBIER-FONTAINE mise à jour : 26 novembre 2017							
COMMISSIONS	ALEVINAGE	TRAVAUX NETTOYAGE ENVIRONNEMENT POLLUTION	FORMATION RELATION FEDERATION RECIPROCITE	DEVELOPPEMENT IDEES NOUVELLES	ETANG DE BEUTAL	BUDGET SECRETARIAT FORMATION	GARDERIE RELAI MAIRIE COLOMBIER
RAPPORTEURS	Jean VALET	JL VAUTHERIN	Yves TOCHOT	Joel BÉGUÉ	Yves TOCHOT	Alain CHOIGNARD	Sébastien BATAILLARD
MEMBRES	Georges DACOSTA	Daniel KUDELKA	Julien BARON	Denis BONGARDEN	Denis BONGARDEN	Jacques POULETTE	Benjamin PERROTEY
"	Pierre BIENMULLER	Alain GALLIOT	Alain CHOIGNARD	Eric BLOND	Benjamin PERROTEY	Alain BONGARDEN	Yves TOCHOT
"	Daniel LUTTENAUER	Éric BLOND	Denis BONGARDEN	Julien BARON	Cédric BRUCHON	Yves TOCHOT	Pierre BIENMULLER
"	Jacques POULETTE	Sébastien BATAILLARD	Jacques POULETTE	Yves TOCHOT	Christian CURIE	Julien BARON	Cédric BRUCHON
"		Benjamin PERROTEY		Alain CHOIGNARD	Jean-Luc NAVIET		
"		Julien BARON			Emeric MONNIER		

Le Comité de l'AAPPMA vient de créer et valider, une nouvelle commission « Étang de Beutal » qui monte à 7 le nombre de commissions au sein de l'AAPPMA.

Cette commission aura pour mission de mener à bien la gestion de l'étang de Beutal. Elle s'est fixée des objectifs à «court, moyen et long terme».

Ci-dessous les actions qui seront entreprises prochainement par cette commission.

A cours terme :

- Améliorer l'affichage (lisibilité, compréhension....), mettre à jour la documentation, reprendre le pancartage « réserve », rechercher de jeunes animateurs pour créer la future école de pêche, obtenir de la Mairie de Beutal un calendrier des manifestations (mariage ou autre) au chalet.

À moyen terme :

- Préparer la convention 2018, préparer les 24 heures de pêche, aleviner l'étang en collaboration avec la commission « Alevinage »,

À plus long terme :

- Obtenir de la Mairie de Beutal un calendrier sur le réaménagement du pourtour de l'étang et le nivellement des tas de terre et grattages

Concernant la reconduction du bail de location de l'étang pris en charge par la « Réciprocité », un accord sur une durée de 3 ans devrait être signé très prochainement entre la Mairie de Beutal et la Réciprocité. La gestion de l'étang continuera à être assurée par l'AAPPMA de Colombier-Fontaine.

Fréquentation de l'étang de Beutal sur les 4 derniers mois :

Le tableau ci-dessus reprend les grandes lignes de la fréquentation et des prises faites à l'étang.

Résultats sur les 4 premiers mois (sur 122 jours enregistrés: 64 jours de contrôle et 26 jours sans pêcheurs												
Age	Pêcheurs rencontrés	permis de pêche	habitué	Carpe	Brochet	Black	Chat	Gardon	Perche	Perche Soleil	Goujon	Chevenne
moyen	93	34 CF + 59 autres	35 oui	22	9	10	932	277	7	14	32	3
36 ans	26 jours sans pêcheur		47 non									

7. Recrutement / démission au sein du Comité

L'article 18 des statuts de la société de pêche de Colombier-Fontaine stipule :

Est réputé démissionnaire tout administrateur ayant trois absences consécutives sans motif valable

Monsieur Éric BLOND membre du Comité, n'ayant pas respecté les règles de l'article 18 des statuts, et ne donnant plus de nouvelle, celui-ci est donc considéré comme démissionnaire. Il sera donc retiré de la liste des membres actifs du conseil d'administration. Cette décision sera validée et prendra effet lors de la prochaine assemblée générale de l'AAPPMA qui aura lieu le dimanche 28 Janvier 2018 à 9h00.

Monsieur Jean-Pierre CORVEC, actuel reporter / photographe de l'Est Républicain qui suit intégralement l'AAPPMA dans ses différentes missions et réunions, souhaite faire partie du Comité de l'AAPPMA.

Pour intégrer le Comité en tant que membre du conseil d'administration, la personne doit avoir pris son permis de pêche « carte majeure » l'année en cours mais aussi l'année précédant sa demande soit : 2017 / 2016.

Étant donné que ce n'est pas le cas, il est impossible pour lui de faire partie du Comité.

Il existe cependant une possibilité précisée dans l'article 16 des statuts de la société de pêche de Colombier-Fontaine qui précise:

Le conseil d'administration peut s'adjoindre, à titre consultatif, des conseillers juridiques, scientifiques et techniques.

J.P CORVEC pourra donc rentrer au comité de l'AAPPMA au titre de « conseiller technique, correspondant du journal local.

Ce qui vaut également pour Alain GALLIOT qui souhaite se retirer du conseil d'administration mais qui souhaite rester au Comité en tant que « conseiller technique » également.

Cette décision a été validée par le Comité au cours de cette réunion.

À titre indicatif, il reste 2 places à pourvoir au sein du Comité dont le nombre d'élus ne doit pas être < à 7 ni > à 15 personnes. Actuellement le Conseil d'administration du Comité comprend 13 membres, avis aux personnes désireuses de faire partie du Comité.

8. Prochaine Assemblée Générale 2017

La date de la prochaine Assemblée Générale de l'AAPPMA de Colombier-Fontaine a été fixée au **Dimanche 28 Janvier 2018 à 9h00.**

9. Contrôles effectués par nos Gardes de Pêche Particuliers :

Sébastien BATAILLARD : sur les 35 contrôles effectués, pas d'infraction notoire constatée, sensibilisations au respect de l'environnement pour certains pêcheurs, rappel des limites amont / aval au niveau des écluses à des jeunes pêcheurs.

Benjamin PERROTTEY : sur 32 contrôles effectués, deux avertissements dressés (une personne pêchant sans carte à l'ouverture de la truite et une personne en octobre qui pêchait sur le pont levis) constat de pollution de la berge à Saint-Maurice-Colombier, intervention de la gendarmerie. Découverte de matériel et accessoires de pêche laissé à l'abandon en bordure de rivière, rappel des règles en matière d'environnement, découverte d'un vélo jeté dans l'étang de Beutal (celui-ci a été retiré et mis en décharge) .

Un grand merci à nos 2 gardes qui redoublent de vigilance afin de faire respecter la loi pêche et l'environnement dans notre secteur.

5

Pour info : notre AAPPMA va se doter d'un 3^{ème} Garde de Pêche Particulier en 2018, Cédric BRUCHON du Châtelot 25 qui passera son habilitation à la session du printemps 2018.

10. Point sur l'alevinage 2017

Retour sur l'alevinage 2017 en chiffre :

Dates	Truite Arc en Ciel Canal	Truite Arc en Ciel Doubs	Brochetons Doubs	Perches Canal / Doubs	Carpes Canal	Carpes Étang Beutal
15 Février 2017			75 kg Taille : 30 / 40 Quantité : env. 200 pièces	75 kg Taille : 2 / 3 étés Quantité : env. 400 pièces	200 kg Taille : 3 étés Quantité : env. 130 pièces	
7 Mars 2017	150 kg					
25 Avril 2017		125 kg				
04 Juillet 2017		75 kg				150 kg Taille : 3 étés Quantité : 50 pièces

La commission « Alevinage » se réunira début Janvier 2018 afin de décider des quantités et lieux d'alevinage pour 2018. Elle devra prendre en compte l'alevinage de l'étang de Beutal qui fait désormais partie de sa gestion et de son linéaire. Cette proposition sera ensuite validé par le Comité en assemblée générale..

Concernant le linéaire détenu par l'AAPPMA de Colombier-Fontaine, nous comptons actuellement :

- 3 000 mètres de ruisseau en 1^{ère} catégorie
- 36 600 mètres de rivière et canal en 2^{ème} catégorie, soit un total de 39 600 mètres de rives.
- Viendra s'ajouter à cela l'étang de Beutal dont la superficie est de 2 Ha.

11. Site internet : 1 an déjà

Le site internet de l'AAPPMA a été mis en ligne le 12 décembre 2016 et fait l'objet depuis sa mise en route d'innombrables visites et de félicitations de toutes parts. Pour info voici quelques chiffres :

Audience site internet AAPPMA Colombier-Fontaine dans le monde

Pays ?	Acquisition			Comportement		
	Sessions ? ↓	% nouvelles sessions ?	Nouveaux utilisateurs ?	Taux de rebond ?	Pages/session ?	Durée moyenne des sessions ?
	7 303 % du total: 100,00 % (7 303)	64,33 % Valeur moy. pour la vue: 64,30 % (0,04 %)	4 698 % du total: 100,04 % (4 696)	60,00 % Valeur moy. pour la vue: 60,00 % (0,00 %)	2,67 Valeur moy. pour la vue: 2,67 (0,00 %)	00:02:32 Valeur moy. pour la vue: 00:02:32 (0,00 %)
1. France	4 915 (67,30 %)	49,60 %	2 438 (51,89 %)	46,51 %	3,30	00:03:32
2. Japan	1 724 (23,61 %)	97,56 %	1 682 (35,80 %)	91,18 %	1,12	00:00:17
3. United States	156 (2,14 %)	77,56 %	121 (2,58 %)	78,85 %	2,53	00:01:29
4. Russia	38 (0,52 %)	39,47 %	15 (0,32 %)	44,74 %	1,55	00:04:18
5. Belgium	36 (0,49 %)	97,22 %	35 (0,74 %)	77,78 %	1,53	00:00:31
6. Canada	36 (0,49 %)	97,22 %	35 (0,74 %)	86,11 %	1,33	00:00:32
7. Switzerland	33 (0,45 %)	96,97 %	32 (0,68 %)	81,82 %	1,36	00:01:24
8. Brazil	31 (0,42 %)	100,00 %	31 (0,66 %)	100,00 %	1,00	00:00:00
9. Taiwan	23 (0,31 %)	100,00 %	23 (0,49 %)	91,30 %	1,09	00:00:01
10. China	20 (0,27 %)	100,00 %	20 (0,43 %)	95,00 %	1,05	00:00:03

67 % de visite en France, 23 % de visite au Japon

6

En France par régions

Région ?	Acquisition			Comportement		
	Sessions ? ↓	% nouvelles sessions ?	Nouveaux utilisateurs ?	Taux de rebond ?	Pages/session ?	Durée moyenne des sessions ?
	4 915 % du total: 67,30 % (7 303)	49,60 % Valeur moy. pour la vue: 64,30 % (-22,86 %)	2 438 % du total: 51,92 % (4 696)	46,51 % Valeur moy. pour la vue: 60,00 % (-22,49 %)	3,30 Valeur moy. pour la vue: 2,67 (23,75 %)	00:03:32 Valeur moy. pour la vue: 00:02:32 (39,01 %)
1. Bourgogne-Franche-Comte	2 891 (58,82 %)	32,55 %	941 (38,60 %)	29,82 %	4,17	00:04:44
2. Ile-de-France	689 (14,02 %)	67,49 %	465 (19,07 %)	64,59 %	2,06	00:01:52
3. Auvergne-Rhone-Alpes	208 (4,23 %)	84,13 %	175 (7,18 %)	77,88 %	1,93	00:01:33
4. Grand Est	198 (4,03 %)	66,16 %	131 (5,37 %)	74,75 %	1,92	00:01:50
5. Nouvelle-Aquitaine	191 (3,89 %)	72,77 %	139 (5,70 %)	71,20 %	1,82	00:01:13
6. Occitanie	156 (3,17 %)	76,28 %	119 (4,88 %)	68,59 %	2,29	00:01:58
7. Pays de la Loire	132 (2,69 %)	72,73 %	96 (3,94 %)	69,70 %	2,61	00:02:44
8. Brittany	122 (2,48 %)	81,97 %	100 (4,10 %)	74,59 %	2,59	00:02:25
9. Hauts-de-France	105 (2,14 %)	72,38 %	76 (3,12 %)	66,67 %	2,26	00:01:54
10. Provence-Alpes-Cote d'Azur	97 (1,97 %)	89,69 %	87 (3,57 %)	77,32 %	1,72	00:01:26

Pages vues :

1	Accueil	3811
2	Actualités	1058
3	Les plus belles prises	525
4	Météo	421
5	Nœuds de pêche	391
6	Dernier article presse	378

7	Etang de Beutal	335
8	Nœud FG Knot	335
9	Les plus belles photos	315
10	Articles presse sur l'environnement	290
11	Nœud Peixet	289
12	Commission alevinage	283
13	L'Association en chiffres	273
14	Mises à l'eau	272
15	Commission développement idées nou	226
16	Actions : alevinage	225
17	La réglementation : textes officiels	220

Quelques remarques des internautes :

- Bravo pour votre travail, c'est je pense une belle réussite pour une première, ceci grâce à un très bon esprit d'équipe et félicitations à ceux qui animent votre site internet.
- Sacrée prise que ce brochet! Il va faire un bon repas!
Quant à votre site internet je le trouve super: clair, documenté, intéressant, agréable à parcourir!
Félicitations!
- Bravo pour ce site internet, très complet et instructif
- Le site de l'assoc est merveilleux, beau boulot
- Bravo à tous
C'est du beau boulot
Et je m'y connais 7
Qui est le webmaster qui va entretenir modifier et tenir à jour cette merveille ?
- Bonsoir monsieur, pour faire suite au mail de M Tochot, je viens de visiter votre nouveau site internet, et personnellement je le trouve très bien fait. C'est clair, épuré et très facile d'utilisation. Le seul bémol que je pourrais vous faire, c'est que je ne trouve pas nécessaire de publier les comptes rendus de vos réunions de C.A.
Avis personnel. Bonne continuation a votre AAPPMA

Et comme le dit si bien notre Webmaster Denis :

C'est bien, mais il ne faut pas nous endormir sur nos lauriers.

- Un site internet doit être tenu à jour en permanence
- Évoluer régulièrement en apportant de nouvelles infos, de nouvelles pages et en supprimant tout ce qui est inutile
- C'est notre site à tous, à tous les membres d'apporter des idées nouvelles.

Il faudrait aussi trouver parmi nos membres une personne plutôt jeune, passionnée par l'informatique qui puisse à l'avenir prendre le relais de la gestion du site. L'appel est lancé.

12. Questions diverses

- J.P : Les fonctions de « Président, Trésorier et Secrétaire » occasionnent des frais que ces personnes n'ont pas à assumer avec leurs propres deniers (facture téléphone, carburants, nombreux déplacements, achat de matériel de bureau et autres dépenses...).
Ces personnes souhaitent qu'un défraiement de leurs dépenses personnelles soit pris en compte par l'AAPPMA. Un accord de principe a été donné par les membres du conseil d'administration. Cette demande sera validée officiellement lors de l'assemblée générale du 28 Janvier 2018.
- J.P : Repas du Comité : la date a été fixée au **19 Janvier 2018 à 18h00 restaurant « La Pierrade à Appenans.** Cette heure (18h00) a été choisie afin de pouvoir faire le « débrie-

ving » du salon des Vins et de la Gastronomie des 11 et 12 novembre 2017 avec tous les membres du Comité, **leur épouse ou compagne**. Le restaurateur Mr GOUX est prévenu de cette réunion avant repas et a accepté les conditions. Merci à tous de vous rendre disponible pour ce repas convivial entre tous.

- S.B : Salon des vins et de la gastronomie : prévoir des panneaux « attention manifestation » sur le bord des routes à proximité de la manifestation. Attention à la réglementation très précise sur le sujet.
- D.K : Demande d'étude par les commissions « Environnement / Développement nouvelles idées » au niveau de la source qui alimente le ruisseau situé derrière les maisons rue de Saint-Maurice et qui débouche vers la déchèterie. Celui-ci serait encombré par des souches d'arbres et empêcherait le bon écoulement de ce ruisseau. La commission prend bonne note et va se rendre sur place et chez les propriétaires riverains pour étudier la question et rendre un avis.
- D.K : 2 personnes habitant près de l'ancienne garde de Saint-Maurice se confrontent suite à des problèmes de barrage mis en place dans le ruisseau le « Bief ». L'AAPPMA ne prend pas en charge les problèmes de voisinage, et demande à ce que ces personnes s'adressent directement au garde fédéral Thomas POULLEAU, connaisseur des lois en la matière, pour qu'il tente de régler ce problème.
- J.B : la mise en place d'accélérateurs (épis) dans le ruisseau «le bief » fonctionne bien avec la montée des eaux.

8

L'essai de piquets en bois ne sera pas à retenir, ils laissent passer l'eau (fuyante). L'essai à l'aide de tôles plus concluant, et a été vérifié avec la montée des eaux du ruisseau.

Un relevé de côtes va être effectué sur toute la longueur du ruisseau secondaire (hors village) afin de déterminer les endroits où seront implantés les autres accélérateurs de courants. Un avis sur ces systèmes permettant une meilleure oxygénation de l'eau sera demandée aux spécialistes de la Fédération de pêche du Doubs qui se rendront sur place pour constater les améliorations engagées.

Fin de la réunion 11h15

Le Secrétaire de l'AAPPMA
Jacques POULETTE

Le Président de l'AAPPMA
Yves TOCHOT

